

28 juin 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2019

Justice : agrément et intervention financière pour une maison de transition à Enghien

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs à l'agrément d'une maison de transition à Enghien et à l'intervention financière de l'Etat fédéral pour celle-ci.

Le premier projet vise à agréer la maison de transition, située chaussée d'Ath 242 à Enghien, en tant qu'établissement où des condamnés peuvent être placés afin d'y subir leur peine privative de liberté.

Le second projet fixe l'intervention financière de l'Etat fédéral. La subvention pour l'exploitation de la maison de transition d'Enghien s'élève à environ 900.000 euros sur base annuelle.

Les projets sont soumis à la signature du Roi

Projet d'arrêté royal portant l'agrément d'une maison de transition à Enghien

Projet d'arrêté royal fixant l'intervention financière de l'Etat fédéral pour la maison de transition de Enghien

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be